

Questions orales

M. Fox: Il importe également de laisser aux gens le droit de se défendre contre certaines des graves accusations qui ont été portées. Le député a soulevé la question des policiers de Hong Kong. Je tâche de lui donner une réponse. Il a également été question de M. Chan que la GRC avait recruté et qui est toujours à son service. Il a fait l'objet d'un certain nombre d'accusations émanant particulièrement de la pègre de Vancouver, depuis ces dernières années. Cet homme a joué un rôle extrêmement utile dans la solution d'un certain nombre d'affaires de drogue dans la région de Vancouver. Il nous faut rétablir les faits. M. Chan fait toujours partie de la GRC et en est un membre fort utile.

LE CRIME ORGANISÉ—LES RENSEIGNEMENTS DU
GOUVERNEMENT AU SUJET DES IMMIGRANTS DE HONG KONG

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de la Justice. Dans sa lettre, il a reconnu qu'il avait enquêté au sujet de l'affaire soulevée par M. Parwani du *Star* de Hong Kong et qu'il avait demandé à ses hauts fonctionnaires de le mettre au courant de tout nouveau renseignement qui pourrait venir à leur connaissance. Cette lettre a été écrite en mai 1976. Je demande au ministre de la Justice de nous dire quels renseignements il a obtenus au sujet de cette affaire très sérieuse qu'il connaissait depuis plus d'un an.

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas le rapport par devers moi. Toutefois, autant que je m'en souviens, ceux qu'on a mentionnés étaient entrés légalement, sachant que des commissions royales d'enquête étaient menées à Hong Kong, qui pourraient donner lieu à des rapports défavorables à l'égard de certains d'entre eux, et conduire à des demandes d'extradition. A la suite de ces enquêtes tenues à Hong Kong, on nous a demandé notre aide à propos d'extradition et nous l'avons accordée.

LE CRIME ORGANISÉ—LES MOYENS DE LUTTE À LA
DISPOSITION DE LA GRC

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au solliciteur général. S'est-il assuré que la GRC dispose de l'équipement et du personnel voulus pour combattre avec davantage de vigueur le crime organisé et s'occuper surtout de questions de sécurité et de renseignement? Est-il prêt d'autre part, pour permettre à ce corps policier de s'occuper des priorités qui, il en conviendra, doivent lui être confiées, à réévaluer les ressources qui lui servent actuellement à faire respecter les lois provinciales et les règlements municipaux, ce qui pourrait être confié à d'autres forces de l'ordre ou même, dans certains cas, à des organismes para-policiers libérant ainsi de cette tâche la GRC, qui pourrait s'occuper alors de questions plus urgentes?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, j'aimerais savoir si le député parle en tant que critique officiel de l'opposition loyale de Sa Majesté, et si l'opposition est d'avis, officiellement, que la GRC devrait être retirée des provinces et cesser de remplir ses fonctions à ce niveau?

[M. Fox.]

Des voix: Oh, oh!

M. Fox: Cette conclusion est tout à fait légitime d'après la question du député. Quant à la partie plus directe de la question, j'ai déjà dit que la lutte contre le crime organisé est une des activités prioritaires de la GRC. Elle s'en acquitte au niveau provincial où elle remplit son rôle en vertu de contrats provinciaux, et au niveau fédéral. Il est indéniable que toutes les forces policières aimeraient disposer d'un plus grand nombre d'hommes et de plus de matériel. C'est une quasi-certitude. Je rappelle au député la politique d'austérité annoncée par le gouvernement il y a deux ans. Je signale que des rares organismes qui n'ont pas été assujettis à ces restrictions sur le plan des hommes, des fonds et du matériel, on peut compter la Gendarmerie royale et d'autres secteurs engagés dans l'exécution du droit criminel.

M. MacKay: Monsieur l'Orateur, j'espérais que le solliciteur général reconnaisse qu'un usage plus sélectif et plus intelligent des services de la GRC est indiqué, mais je constate qu'ils est trop susceptible pour l'admettre. A-t-il l'intention de réclamer davantage de ressources pour la GRC, et un meilleur traitement pour les agents en donnant suite à au moins quelques-unes des recommandations du juge René Marin afin d'améliorer le moral des agents et de les inciter à mieux remplir leurs fonctions importantes au lieu de chercher la petite bête dans la négociation de certains aspects peu satisfaisants des activités de la GRC pour le compte des gouvernements provinciaux.

M. Fox: Monsieur l'Orateur, je l'ai déjà dit à la Chambre, et notamment quand j'ai répondu aux questions que l'on m'a posées lors de l'étude du budget du ministère du solliciteur général, la Gendarmerie royale a mis en œuvre certaines des recommandations de la Commission Marin. J'envisage de présenter un projet de loi au cours de la prochaine session ou cet automne si la session en cours n'est pas encore terminée, portant sur l'application des principales recommandations de ce rapport.

LE CRIME ORGANISÉ—L'ENQUÊTE PAR UNE COMMISSION
ROYALE

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Justice. Le ministre a souvent dit lui-même que c'est au niveau provincial qu'un commission royale d'enquête sur le crime est la plus efficace. Aussi, peut-il dire s'il pense vraiment que le procureur général d'une province a le pouvoir de mener une enquête sur des scandales comme ceux auxquels on a fait allusion tout à fait sérieusement hier soir? Il paraîtrait en effet que le crime organisé ait des ramifications au sein de la Gendarmerie royale et des services d'immigration, que nous avons recélé de l'argent que des étrangers voulaient blanchir dans le but d'échapper au fisc. Est-il habilité à faire une enquête sur les mesures législatives régissant l'usage des narcotiques, sur le réseau interprovincial et international établi par le crime organisé et sur l'implication éventuelle de certains députés fédéraux à cet égard, ce dont on n'a pas encore parlé à la Chambre? Le ministre de la Justice pense-t-il vraiment qu'une commission royale d'enquête provinciale pourrait faire une enquête en bonne et due forme et faire rapport sur ces questions alors que de toute évidence, elles relèvent de lui et de lui seule.